

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 595

présenté par
Mme Billard, M. Yves Cochet, M. de Rugy et M. Mamère

ARTICLE 20

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« soixante-dix »

le mot :

« soixante-cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La limite de soixante-cinq apparaît comme beaucoup plus raisonnable. En effet, pour beaucoup de nos concitoyens, c'est un âge où notamment les problèmes de santé sont déjà pesants.